

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 31 mars 2025 - 1,50 €

N° 129

La justice spectacle

La loi est formelle : l'instruction judiciaire est secrète. Rien ne doit être divulgué des investigations en cours et seul le procureur de la République peut s'exprimer. Les avocats sont soumis au secret professionnel d'ailleurs malmené actuellement pour des impératifs sécuritaires. On leur concède chichement le droit de s'exprimer publiquement dans l'intérêt de leurs clients soupçonnés ou poursuivis ne serait-ce pour qu'il y ait un équilibre avec l'accusation. Les droits de la défense sont cependant les piliers de l'état de droit. Mais entre les dispositions légales qu'il faut respecter sous peine de sanctions et la pratique échevelée, intervient l'opinion publique, cette intruse à chasser, prostituée qui ne doit jamais entrer dans le prétoire car elle tire le juge par la manche, comme le disait l'illustre avocat d'assises M^e Moro-Giafferi.

Chaque citoyen honnête est un justiciable qui s'ignore même pour des futilités. On peut être accusé par n'importe qui et de n'importe quoi. Ce qui peut prendre de l'ampleur. Surtout sur des sujets de la vie privée ou les croyances. C'est la tendance. Je ne parle pas évidemment des délinquants d'habitude ou des criminels y compris mineurs pour qui la justice doit passer et vite et forte.

Sans s'affranchir des règles car la société n'applique pas la vengeance.

Les exigences de la société obligent. On doit communiquer même sur rien. On est dans un collectif sincère ou orienté qui veut laver plus blanc que blanc. Pas pour soi car l'individu est innocent pour tout, mais pour les autres. Les mots transparence ou vérité sont dans toutes les bouches. On exige le droit de tout savoir même sur ce qui ne nous concerne pas. Peu importe les lois et les codes notamment celui de procédure pénale qui protège celui qui est accusé présumé innocent et donne des droits

aux victimes qui intéressent moins le chaland. Le public est avide de savoir qui a fait le coup et pourquoi. Et de se prononcer. Les journalistes se prennent pour Rouletabille et font leurs propres enquêtes avec révélations parallèlement à celles des gendarmes ou des policiers. Le voyeurisme judiciaire est la norme. Il y a autant de juges que de citoyens intéressés qui ont un avis ! Les donneurs de leçons de morale pullulent, sans légitimité et peuvent se tromper en toute impunité. Ils projettent leurs inimitiés et sectarismes.

En ce moment on assiste à un spectacle vivant dans les

palais de justice assimilés à des théâtres. Je ne parle pas de M^e Dupond-Moretti passé du rôle d'avocat talentueux avec ses propres textes à celui de ministre plus controversé avec éléments de langage. Il nous explique les coulisses de

SOMMAIRE

P. 1 : La justice spectacle. P. 2 : L'inflation normative. P. 3 : Lectures. P. 4 : Thermostat. P. 5 : La colère des Marins-pêcheurs. – Importations ukrainiennes. – L'idéologie anti-avions. P. 7 : Bosnie. P. 8 : De-meures insolites.



■ **Justice** : On attendait, le 30 mars, le jugement dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national, où Marine Le Pen risquait de ne pas pouvoir se présenter à la prochaine élection présidentielle, et où Louis Aliot pouvait être obligé de démissionner de la mairie de Perpignan...

■ **Justice** : À l'issue des 12 semaines du procès du financement présumé par les Libyens de la campagne présidentielle de 2007, le parquet national financier a requis, le 27 mars, 7 ans de prison contre Nicolas Sarkozy, 6 ans contre Claude Guéant, Zed Takkiedine et Béchir Saleh, 5 ans contre Alexandre Djourhi, 3 ans contre Brice Hortefeux et Thierry Gaubert, un an contre Éric Woerth, et de sévères amendes. Les avocats de Nicolas Sarkozy plaideront le 8 avril et le jugement sera rendu dans plusieurs mois.

■ **Justice** : Dans le procès pour agression sexuelle déclenché par les accusations de deux femmes ayant participé au tournage du film *Les volets verts* en 2021, le Parquet de Paris a requis, le 27 mars, 18 mois de prison avec sursis contre l'acteur Gérard Depardieu. Le jugement est attendu pour le 13 mai. Mais d'autres plaintes de même nature sont en cours d'instruction.

■ **Justice** : Les grands-parents, un oncle et une tante du petit Émile ont subi une garde à vue les 25 et 26 avril, sans que leur éventuelle implication dans la mort de l'enfant le 8 juillet 2023 et/ou dans la disparition de son cadavre, puisse-t-elle être démontrée.

son oui à M. Macron alors qu'il disait non depuis des années à tous les honneurs. Mais seuls les sots (garde des Sceaux?) ne changent pas d'avis.

Dans une histoire dramatique qui n'est pas une comédie, M. Depardieu s'explique devant les juges et semble de pas savoir définir en droit une agression sexuelle. On lui fait confiance pour la pratique. Il a de l'expérience. Il y a la présence d'une plaignante victime de l'acteur mais qui ne se rappelle plus vraiment dans quelles circonstances. En demandant d'être crue sur parole. Les avocats s'affrontent devant les caméras. Je ne connais pas ce que dit le scénario pour la fin judiciaire. Et j'ai fini de manger mon sachet de pop-corn.

M. Sarkozy est un habitué du palais comme avocat bien sûr mais surtout dans son rôle de politique. Un ancien président de la République qui comparait pour répondre d'éventuelles infractions de droit commun, avec des seconds rôles anciens ministres tous prétendus complices, l'affiche est belle. Mais comme citoyen elle me désole car, à travers l'ex-chef de l'État, c'est le citoyen qu'on atteint. Surtout si le prévenu est reconnu coupable.

Et on attendait encore, au moment de la rédaction de cette chronique, le jugement pour Mme Le Pen.

Ce qui se joue au palais de justice est une fête en pleurs. Les puissants sont rabaissés. Ce qui rassure les misérables ou les simples quidams. Personne ne peut échapper au respect de la loi. La justice devra être exemplaire. Mais je ne sais pas si la société se portera mieux ou si telle ou telle

décision ne fracturera pas plus la nation?

On connaît l'affaire du petit Gregory depuis des décennies, qui s'est perdue en justice. J'espère qu'on fera mieux avec celle du petit Émile, qui éclipsa tous les autres sujets de l'Ukraine à Gaza, de la dette publique à la censure. Jusqu'à l'âge de la retraite. Le pays s'est arrêté de vivre. Son cœur bat avec les péripéties de la famille Soleil nom du garçonnet. On s'interroge sur le grand-père qui serait bizarre dans son comportement et sa foi. Ce qui n'a rien à voir a priori directement avec le crime. Les journalistes dénoncent presque le fait de n'avoir pas été autorisés à mettre un micro et à filmer dans les locaux de la garde à vue. Et que les quatre personnes entendues ont été libérées sans charges, intrigue. Ce qui n'est que l'application de la loi.

L'émotion et le parti pris n'aident pas la justice qui ne défend pas une cause. Elle doit caractériser des faits qui sont prouvés et en tirer les conséquences. Prévu par la loi. Elle n'est pas là pour bâtir une société telle que certains voudraient qu'elle soit. Elle juge au nom du peuple français qui est divers. Elle doit mesurer les conséquences de ses jugements dans le cadre du pouvoir d'appréciation qu'elle détient. Les juges sont des hommes et des femmes avec leurs convictions personnelles, sinon leurs engagements. Ils doivent les surpasser ce qui est très difficile.

Dans un procès il y a souvent deux mécontents : celui qui a gagné mais pas assez et celui qui a perdu et pense que le tribunal n'a rien compris. Dans le pro-

cès pénal il y a la satisfaction ou non des victimes. Et l'innocence ou la culpabilité du prévenu. L'accusation représente la société mais ne peut jamais être gagnante puisqu'elle est la voix de l'intérêt général donc des citoyens et ne demande rien pour elle. Ne transformons pas la justice en jeu du cirque.

Christian Fremaux

L'inflation normative

L'État multiplie tour à tour les normes et les dérogations à ces normes. C'est la preuve que le système dysfonctionne. De bonnes lois sont claires autant que simples et pérennes, opposables à tous et d'abord à celui qui les a édictées.

Dans le cadre de la loi de simplification, dont l'examen est prévu au Parlement le 8 avril, le Gouvernement propose d'exonérer les projets industriels de l'obligation de consultation préalable du public à laquelle sont soumis tous les grands projets en France. En effet, ces consultations sont coûteuses et généralement inutiles. Ne vaudrait-il pas mieux alors supprimer l'obligation de consultation pour tous ?

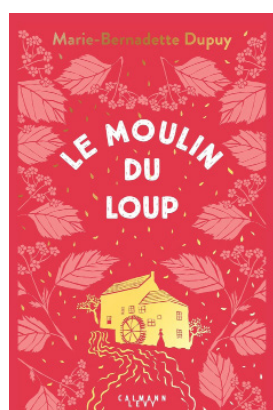
L'exception devient la règle. – Déjà la loi Climat du 22 août 2021 a multiplié les possibilités de déroger aux contraintes d'urbanisme, pour faciliter la poursuite d'objectifs de mixité sociale, la construction de logements en zones tendues, contribuer à la qualité du cadre de vie, végétaliser les façades, créer des stationnements vélos... Dans les villes, les ZFE qui

devaient interdire la circulation des véhicules diesel et/ou anciens sont mises en pause ou retreintes dans leur application. Mieux vaudrait abroger ces lois, comme l'ont décidé les parlementaires en commission le 26 mars pour les ZFE.

En France, des décrets (5 juillet et du 6 juillet 2024) permettent d'accélérer certaines procédures d'urbanisme ou environnementales pour des projets industriels stratégiques. Dans le cadre du Critical Raw Materials Act (CRMA) du 11 avril 2024, la Commission européenne a sélectionné 47 de ces projets, qui bénéficieront de procédures accélérées et simplifiées. Les usines d'armement honnies par les écologistes et les financiers politiquement corrects n'auront plus à respecter les critères environnementaux ESG, mais alors, encore une fois, pourquoi ne pas alléger ces contraintes pour tous ? Et pourquoi permettre aux États de déroger aux limites de Maastricht en matière d'endettement pour se réarmer alors que l'endettement excessif reste nuisible aux États dans tous les cas ? Les exceptions sont des poisons !

La loi fiscale est le parangon de la loi devenue exception. Les prélèvements fiscaux sont si lourds que l'État est contraint de généraliser des niches soit pour atténuer le fardeau des groupes de pression qui grognent le plus, soit pour aider les contribuables qu'il a tellement mis en difficulté que, sans mesures particulières, ils risqueraient de succomber.

L'arbitraire de l'exception. – L'exception menace la règle à laquelle elle fait référence. Elle banalise



ROMAN HISTORIQUE

La promise

1897. Une nuit d'hiver, Claire Roy, dix-sept ans, assiste à une battue. Des chasseurs traquent les loups mais c'est son chien adoré qui sera tué ainsi qu'une louve. Le meurtrier est Frédéric Giraud auquel elle est promise. Dès lors elle lui vouera une haine tenace. À côté du cadavre du chien, la jeune fille trouve un louveteau qu'elle recueille.

Marie-Bernadette Dupuy raconte la vie dans la Vallée des Eaux-Clares, en Charente, au temps des moulins à papier, là où deux familles, les Roy et les Giraud, règnent. Claire, qui aime en secret un jeune baignard évadé, n'entend pas laisser ses parents lui dicter ses choix.

« Le moulin du loup », Marie-Bernadette Dupuy, Calmann-Lévy, 540 p., 16,90 €.

POLAR

Parricide

« J'ai tué mon père ». C'est ce que répète un jeune homme à la police. Le drame s'est produit un dimanche en plein repas familial. Antoine, lycéen jusqu'ici sans histoires, a braqué un fusil sur son père et le coup est



parti. Meurtre ou accident ? L'enquête de personnalité est confiée à Clélia Rivoire. Sandrine Cohen dissèque les liens familiaux et leurs dysfonctionnements quand tout semble respirer le bonheur.

Face à la justice, Antoine reste impassible, sans haine ni remord, refusant d'expliquer son geste.

« Antoine, un fils aimant », Sandrine Cohen, Belfond noir, 384 p., 20 €.

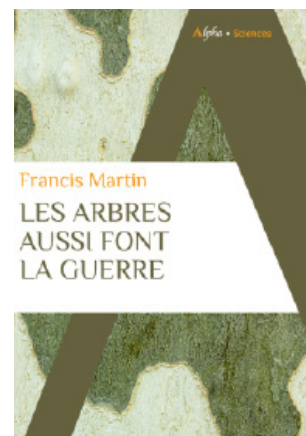
ÉCOLOGIE

Survivre

Biologiste et mycologue, Francis Martin nous invite à regarder les arbres comme des êtres vivants : ils naissent, grandissent, sont malades, meurent. Soumis à un dérèglement climatique rapide qui rend difficile leur adaptation, ils sont aussi victimes d'espèces exotiques qui n'ont aucun prédateur sur le sol français. Chaque jour, ils luttent contre les insectes ravageurs et les microbes pathogènes et développent des ressources impressionnantes pour se protéger.

Nous aussi, nous pouvons contribuer à leur survie voire à leur épanouissement.

« Les arbres aussi font la guerre », Francis Martin, humenSciences, 224 p., 8 €.



REVUE

L'éternel visionnaire

Jules Verne, un patri-moine mondial. Un cratère sur la lune, le lieu le plus éloigné de toute rive et un trophée maritime portent son nom.

Depuis 120 ans, il enchante les lecteurs avec ses personnages enthousiastes et ses aventures extraordinaires qui font la part belle aux sciences et à la géographie.

Lire lui rend hommage dans un hors-série qui dévoile sa personnalité inquiète et présente son œuvre. Un dossier est consacré aux contes et récits de Stevenson.

« Jules Verne », *Lire*, hors-série, coll. les classiques, 9,90 €. En kiosque et en librairie.



■ **Psychiatrie** : La femme de 31 ans poussée, le 24 mars sur les rails de la gare du RER à Massy-Palaiseau (Essonne) par un homme de 24 ans échappé d'un hôpital psychiatrique, est morte de ses blessures.

■ **Antisémitisme** : Jordan Bardella, président du RN, et la députée européenne Marion Maréchal, se sont rendus en Israël la semaine dernière à l'invitation du ministre israélien des Affaires de la Diaspora Amichai Chikli. Ils ont participé à un colloque sur l'antisémitisme où plusieurs leaders de l'extrême droite européenne ont été conviés, ce qui a dissuadé un certain nombre d'intellectuels et de politiques européens d'y participer, comme Bernard-Henri Lévy.

■ **Guerre idéologique** : L'ambassade des États-Unis a écrit aux grandes entreprises françaises pour les mettre en garde contre toute politique de « discrimination positive », considérée comme l'expression de l'idéologie woke, qui leur fermera (comme pour les entreprises américaines) les marchés publics américains. Le président du Medet, Patrick Martin, et le ministre chargé du Commerce extérieur, Laurent Saint-Martin, estiment ces ingérences inadmissibles.

■ **Élysée** : Après dix ans passés auprès d'Emmanuel macron, le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, 52 ans, a annoncé son départ le 27 mars. Il sera remplacé par Emmanuel Moulin, 56 ans.

■ **Disparition** : Le cinéaste Yves Boisset est mort le 31 mars à 86 ans.

l'arbitraire dans un cas par cas aléatoire, au risque d'y perdre l'objectivité qui est au fondement de toute justice.

Certes, de tout temps les règles ont souffert des exceptions. Mais avec l'affirmation romaine du droit, le principe était plutôt que l'exception restait une exception. La montée en puissance du pouvoir a changé la donne au bas Moyen Âge. Ockham a justifié la possibilité, pour l'empereur du Saint-Empire, de déroger à la loi, positive ou naturelle, pour le bien de l'Empire. Machiavel a théorisé l'exception en permettant que le Prince déroge à la règle et use de moyens extraordinaires pour maintenir son état. Allant au-delà de « *la raison du prince* », la modernité a avancé « *la raison d'État* » (Guichardin à Florence début XVI^e) pour passer outre les normes et contraintes communes.

Blaise Pascal a rappelé le danger de l'exception quand elle se substitue à la règle initiale et devient elle-même la règle : alors, « *de l'exception vous faites une règle sans exception* » qui détruit le fondement des lois.

Pour éviter d'être contestées les lois tentent de prévoir toutes les situations possibles et n'y parviennent jamais bien sûr. Au début de son mandat, en 2017, le président Macron s'était inquiété : « *Sachons mettre un terme à la prolifération législative, cette maladie nous la connaissons [...]. Elle affaiblit la loi.* » Il s'en était pourtant peu soucié : son projet de loi du 11 décembre 2014 pour la croissance et l'activité faisait (seulement !) 516 pages et ensuite, le projet de loi Pacte a compté 962 pages.

Certes, la complexité croissante de la vie moderne, la multiplication des intérêts et des lobbies contribuent à ce foisonnement législatif. Mais la raison majeure de celui-ci tient plus à l'obsession politique et spécialement celle de l'État français de se mêler de tout, de tout gérer, contrôler, organiser, sanctionner...

Faisons moins de lois, il y aura moins d'exceptions.

— La solution n'est pas, comme le propose le professeur de droit public Thomas Perroud, de réduire les possibilités de contestation des lois et règlements. C'est d'ailleurs déjà le cas par exemple pour les éoliennes : le décret du 1^{er} décembre 2018 qui restreint le droit au recours des associations et des riverains et supprime le double degré de juridiction dans les contentieux portant sur des projets éoliens terrestres. Ces dispositions sont attentatoires aux droits et libertés.

La solution est plutôt tout à la fois dans la réduction du périmètre d'intervention de la loi et du règlement d'une part, dans la réduction des délais de la justice d'autre part. Il est normal qu'un recours puisse être formé contre la construction d'une autoroute. Il est anormal que l'autoroute A69 déclarée d'utilité publique en 2018 fasse l'objet d'une décision d'arrêt des travaux, très engagés, en 2025 pour des motifs futiles de protection d'espèces animales.

Les exceptions doivent être exceptionnelles. La loi doit être, autant que possible, la même pour tous. La pratique française est plus que douteuse, de

soustraire les agents de la fonction publique au droit commun en les dotant d'un statut hyper protecteur de la fonction publique et en les soumettant à des tribunaux administratifs bienveillants.

Réduisons le périmètre de l'État. Limitons les dépenses de l'État providence. Consolidons et rendons plus efficaces nos services régaliens de justice et sécurité. Tout ira mieux.

Jean-Philippe Delsol

Thermostat

L'Assemblée nationale vient d'engager les débats d'un projet de loi dit de « *simplification de la vie économique* », après qu'il avait été adopté en première lecture au Sénat le 24 avril. « *C'est la 38^e loi dite de simplification depuis 1969* », note, un brin désabusé, Christophe Eoche-Duval, auteur de *L'inflation normative* – quand la France crève de trop de lois (Plon). Il ne contestera pas le diagnostic de Laurent Marcangeli, le ministre de la... Simplification : « *Notre pays est obèse de sa bureaucratie* ». Ce texte saura-t-il réduire la pression des normes qui pèsent sur les administrés, les ménages et les entreprises ?

On peut l'espérer, mais ce n'est pas une petite norme dite « *norme SRATCPP* », qui aura de quoi rassurer. De quoi s'agit-il ? Comme l'explique Engie sur son site internet, le décret n° 2023-444 a pour objectif d'obliger les ménages à installer « un système de régulation automatique de la température de chauffage par pièce, selon un pas minimum horaire » (sens du sigle SRATCPP). « *En clair, de se doter d'un équi-*

pement thermostat capable de permettre la programmation son chauffage au plus juste, pièce par pièce, et ainsi éviter le gaspillage d'énergie », comme le précise l'opérateur d'énergie. C'est une obligation pour tous les propriétaires, sous peine de sanctions, de s'y conformer avant le 1er janvier 2027.

« Cela signifie que les ménages français ont encore un peu moins de 3 ans pour mettre leur installation en conformité avec la loi », rassure encore l'opérateur Engie sur son site. Sauf que Christophe Eoche-Duval a pris sa calculatrice, et dans un tweet qui a fait plus 37 000 impressions il a dénoncé le fait que cette norme, qui va concerner toutes les pièces à équiper d'un thermostat des 27 millions de logements (maisons individuelles ou appartements) des Français, représentera un investissement global par les propriétaires qu'il chiffre à probablement quelque « 19 milliards d'euros ». De quoi faire monter dans le rouge la température du... thermostat du portefeuille des Français. Ne reste plus que vingt-et-un mois pour s'équiper.

Yvonne Chassard

La colère des marins-pêcheurs

En publiant une liste nominative de navires accusés de pratiquer une pêche illégale et irresponsable dans les Aires Marines Protégées, l'association BLOOM a déclenché la fureur des représentants de la pêche française et notamment ceux de la très

revendicative Union française des pêcheurs artisans (UFPA), une association nationale présidée par David Le Quintrec. « Il ne fait aucun doute que cette communication de mésinformation intervient au moment où se tient à Paris la manifestation SOS Océan, en préparation de la conférence de l'UNOC-3 de Nice en juin prochain », explique ce petit patron-pêcheur de Lorient. En effet, SOS Océan s'est déroulé les 30 et 31 mars au Palais de Chaillot en présence d'Emmanuel Macron afin de sensibiliser les chefs d'État de la planète à l'écologie maritime avant la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan.

L'UFPA annonce donc son intention de porter plainte contre l'association BLOOM et sa médiatique directrice Claire Nouvian pour « calomnie, diffusion d'informations scientifiques erronées et préjudice moral et économique au détriment de l'ensemble de la filière pêche française. » David Le Quintrec espère recevoir le soutien du président du Comité national des pêches, Olivier Le Nézet, dans cette démarche.

Rappelons que BLOOM est une association de protection des océans et des espèces marines fondée en 2004 par Claire Nouvian. En 2018, cette dernière fut également la cofondatrice du parti politique de sensibilité socialiste Place publique avec Raphaël Glucksmann, avant d'en claquer la porte l'année suivante. Un mélange des genres entre engagement politicien et défense de l'environnement que ne manquent pas de souligner ses détracteurs.

Jérôme Besnard

Importations ukrainiennes

Union européenne prévoit de réduire les importations de produits agricoles ukrainiens après l'expiration d'un accord en juin, a déclaré le commissaire européen luxembourgeois à l'Agriculture Christophe Hansen à l'AFP le 28 mars, alors que les agriculteurs européens se plaignaient depuis trois ans d'une concurrence déloyale.

L'UE a en effet instauré depuis 2022 une exemption de droits de douane sur des importations agricoles venant d'Ukraine pour soutenir le régime de Volodymyr Zelensky en butte à l'invasion russe. Devant la grogne d'organisations agricoles européennes exprimée à l'encontre de cette concurrence, l'UE avait reconduit le dispositif en 2024 en plafonnant néanmoins les volumes exemptés pour certains produits.

Européens et Ukrainiens doivent négocier dans les semaines qui viennent les suites qu'ils entendent donner à cet accord qui expire début juin. L'Ukraine, géant agricole, voudrait reconduire les exemptions de douanes en vigueur actuellement. Mais, vu du côté européen, le sujet demeure très sensible notamment pour les volailles ou les œufs, malgré les plafonds d'importations des produits dédouanés mis en place l'an dernier.

De passage à Paris il y a quelques jours, le président de la commission Agriculture du Parlement ukrainien, Oleksandr Haidu, avait pourtant poussé pour renouveler cet accord douanier « au plus vite » arguant

le manque de visibilité des agriculteurs ukrainiens malgré leurs besoins de planifier leurs activités. Il reste que bon nombre d'agriculteurs français s'inquiètent du projet d'entrée prématurée de l'Ukraine dans l'UE telle que souhaitée, par exemple, par l'ancien Premier ministre Gabriel Attal.

Jean Bongrain

L'idéologie anti-avions

Le secteur de l'aérien est devenu l'un des boucs émissaires préférés de nos politiques. En janvier, la taxe sur les billets d'avion a triplé. Pour Philippe Tabarot, ministre des Transports, le secteur doit « prendre sa part du sacrifice ». Conséquence prévisible : la compagnie Ryanair a déclaré qu'elle allait désertir certains aéroports. Dans un courrier adressé au directeur de celui de Vatry, elle a dénoncé « la décision à courte vue du gouvernement français de plus que doubler les taxes passagers qui étaient déjà excessives » et a annoncé le transfert de ses activités « vers des aéroports concurrents dans des pays moins chers ». Ce n'est pas une surprise : Michael O'Leary, son PDG, s'était déjà plaint du fait que la France agisse « à contre-courant ».

Certains médias, notamment ceux de France Télévisions, parlent de « représailles », mais il s'agit d'une décision tout à fait rationnelle d'un point de vue économique, pour une compagnie dont le modèle repose sur le low-cost. Elle est la conséquence directe de l'idéologie anti-avion qui a très peu d'ancrage dans

la réalité. Voici pourquoi.

Un impact écologique marginal. – L'aviation ne représente que 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Certes, la demande a quadruplé entre 1990 et 2019 et elle devrait continuer à croître. Mais pendant cette même période, la technologie ayant considérablement progressé, les aménagements intérieurs et les taux de remplissage aussi, les avions sont devenus deux fois plus économes en énergie. La consommation d'un passager-kilomètre a diminué de plus de moitié, de 2,9 mégajoules (MJ) en 1990 à 1,3 MJ en 2019.

Certes, l'aviation est l'un des secteurs les plus difficiles à décarboner. Cependant, de nombreuses initiatives voient le jour pour réduire son empreinte. Airbus a lancé l'avion H2 à hydrogène, des entreprises comme Destinus développent des avions hyper-soniques « *zéro carbone* », des carburants « durables » (SAF), fabriqués à partir de ressources non fossiles, sont à l'étude et il est probable que des avions hybrides électriques voleront bientôt. Il faudra encore du temps pour que toutes ces innovations soient déployées à grande échelle, mais elles sont prometteuses. En attendant, le nombre de passagers devrait atteindre un record de 5 milliards en 2025 et c'est heureux : c'est aussi le signe d'un enrichissement des populations.

Des politiques schizo-phrènes. – Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les coûts de touchés en France (ensemble des coûts liés à l'atterrissage d'un

aéronef) sont relativement faibles par rapport à ceux des autres pays européens : 33,50 € en moyenne par passager vs. 67,80 € aux Pays-Bas, 57 € en Autriche ou 50,10 € en Allemagne en 2023. Le surcoût français tient moins aux frais techniques qu'à l'importance des taxes qui en représentent la plus grosse part – jusqu'à 58 % des coûts de touchés. Cela inclut, notamment, la taxe de carburants durables, la taxe de solidarité, la taxe d'aéroport, les redevances aéroport/passagers, la taxe d'aviation civile, la TVA sur les taxes et surcharges... Il en existe d'autres qui n'apparaissent pas sur le billet comme la TVA, les redevances aéroport/avion, les redevances de route ou encore la taxe sur les nuisances sonores. Certains écologistes demandent, au nom d'un « juste prix » lié aux émissions de CO₂ et à la pollution, d'augmenter ces taxes, mais il n'y a pas de « juste prix », si ce n'est celui que le consommateur est prêt à payer.

Au-delà des taxes, les politiques visant le secteur de l'aviation témoignent d'une forme de schizophrénie. Au sein de l'UE, la réglementation ReFuelEU Aviation impose une part minimale de carburant durable d'aviation (CDA) à partir de 2025 et de carburants de synthèse en 2030, ce qui pousse les compagnies aériennes à réclamer des subventions européennes. En France, des compagnies comme Corsair, spécialisée dans les liaisons vers l'outre-mer, ont bénéficié de plusieurs millions d'aides et de crédits d'impôt pour éponger leurs dettes. Les politiques s'attaquent donc volontiers à ces entreprises

et se plaisent à culpabiliser les consommateurs, tout en subventionnant et en maintenant en vie artificiellement celles qui auraient dû faire faillite depuis longtemps. Le niveau d'inconscience est tel que François Bayrou, Premier ministre, a milité pour relancer la liaison aérienne Orly-Pau, suspendue en octobre par Transavia faute de rentabilité – ce qu'il avait jugé « inacceptable ». En 2020, il avait déjà octroyé une subvention de 195 000 € à une autre compagnie pour maintenir cette liaison... à perte.

Les conséquences de l'idéologie anti-avion. – La décision de Ryanair illustre à merveille les incohérences de l'idéologie anti-avion : impact écologique quasi nul, destruction de plusieurs milliers d'emplois, réduction de l'offre (Bordeaux, Vatry, Limoges, Carcassonne, Perpignan), perte d'attractivité touristique, baisse de l'activité économique des communes concernées... Sans parler de la compétitivité des aéroports français : ils n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant Covid en 2024 (– 3,2 % par rapport à 2020, contre + 11,6 % en Espagne) et la situation ne risque pas de s'améliorer.

Nous ne pourrions pas dire que nous n'avons pas été prévenus. Thomas Juin, président de l'Union des aéroports français (UAF), avait affirmé lors du congrès de l'UAF en décembre : « *Les compagnies aériennes n'ont que l'embaras du choix pour aller positionner leurs avions ailleurs* ». Dont acte.

Élodie Messéant

■ **Asie du Sud Est :** Un tremblement de terre de magnitude 7,7 a secoué, le 28 septembre, le centre de la Birmanie, avec des répercussions sur le nord et le centre de la Thaïlande et les provinces frontalières de Chine. À Bangkok, un immeuble en construction de 30 étages s'est effondré. Le bilan en Birmanie est probablement de plusieurs milliers de morts. Les secours sont difficiles à acheminer à cause des chaussées fissurées. Les hôpitaux sont rares et certains ont été détruits par le séisme. La Junte au pouvoir a appelé à la solidarité internationale, mais aurait aussi profité de la désorganisation pour bombarder des camps militaires rebelles. Deux touristes français sont morts à Naypyidaw, la capitale Birmane, dans l'effondrement du restaurant où ils venaient de s'attabler.

■ **Pacifique :** Un séisme de magnitude 7,1 a été détecté au large des îles Tonga, avec un tsunami jusqu'à 1 m de hauteur sur les côtes sud, sans faire de victimes semble-t-il.

■ **Guerre commerciale :** Donald Trump a décidé d'une taxe de 25 % sur les importations des aciers et aluminium et sur les automobiles de tous les pays du monde. Le Mexique et le Canada seront frappés eux d'une taxe de 50 % pour les punir de ne pas mieux contrôler les mouvements de migrants illégaux. Le Canada serait, selon le président américain, à nouveau taxé s'il décidait de se concerter avec les Européens pour réagir.

■ **Groenland :** Le vice-président des États-Unis J. D.

Bosnie

Un mandat d'arrêt international a été délivré le 27 mars contre le président de la République Srpska ou république serbe de Bosnie, Milorad Dodik. 30 ans après les accords de Dayton qui avaient mis fin à la guerre de Bosnie (1992-1995), la construction institutionnelle mise en place rencontre ses limites.

Dodik est en place depuis 2010. Il a été réélu à ce poste le 15 novembre 2022. Il a plusieurs fois déjà joué avec l'idée d'une sécession ou d'une fédération avec la Serbie. Cette fois il a pris de nouvelles initiatives visant à se donner une constitution propre et à ne plus reconnaître les décisions du gouvernement central tripartite (serbes, croates, bosniaques) siégeant à Sarajevo. La capitale de la république serbe de Bosnie est Banja Luka.

Outre cette construction binaire entre une fédération croato-bosniaque et une république serbe, la présidence tripartite est supervisée par un Haut Représentant international, depuis 2021 un ancien ministre allemand de la CSU (Chrétiens-sociaux bavarois), Christian Schmidt. Il peut s'appuyer sur une force européenne de maintien de la paix, l'Eufor, réduite à un gros millier d'hommes, qui, au vu des tensions, vient d'être renforcée de 400 éléments, et sur la Cour constitutionnelle composée de trois juges internationaux sur neuf.

Dodik a donc été condamné le 26 février pour non-respect des « décisions » du Haut Représentant qui avait annulé les dispositions votées par le parlement des Serbes de

Bosnie, à un an de prison et à six années d'interdiction d'exercer ses fonctions. Pour encore tout compliquer, ce délit a lui-même été introduit dans le Code pénal de Bosnie par le Haut Représentant lui-même en 2023. Il faut noter que ces pouvoirs exorbitants n'ont pas été prescrits par les accords de Dayton mais introduits par une conférence ultérieure tenue à Bonn en 1997, d'où son appellation de « pouvoirs de Bonn ».

Cette situation ubuesque a tenu pendant près de trente ans. Il semble néanmoins qu'elle soit de moins en moins tenable dans le nouveau contexte créé par la guerre russo-ukrainienne. Le président Macron avait évoqué le risque d'extension à la Roumanie et à la Moldavie. Personne ne souhaite faire trop de publicité à la situation en Bosnie. Elle est pourtant directement impactée.

Dominique Decherf

Vance a rendu visite aux 150 soldats américains de la base de Pituffik le 28 mars. Devant l'agacement du gouvernement danois après les déclarations annexionnistes du président Trump, il a renoncé à participer à une course de chiens de traîneau...

■ **États-Unis** : Après que Jeffrey Goldberg, journaliste de The Atlantic, a révélé avoir été rendu témoin par erreur, du 11 au 15 mars, sur le réseau social Signal, des discussions sur le plan de bataille contre les Houthis entre les plus hauts responsables gouvernementaux, dont le secrétaire d'État à la Défense et les directeurs du Pentagone et de la CIA,

deux juges ont ordonné, le 27 mars, à l'administration Trump de ne pas détruire les messages afin de permettre une enquête judiciaire.

■ **Écologie** : L'ONG Greenpeace a été condamnée, par un tribunal du Dakota, à 665 millions de dollars d'amende, le 22 mars, à cause de son acharnement à faire échouer un projet de pipeline de l'entreprise Transfer Energy dans le Dakota.

■ **Algérie** : L'écrivain Boualem Sansal, 80 ans, a été condamné, le 27 mars, à 5 ans de prison ferme « pour atteinte à l'intégrité nationale » (il avait rappelé que l'empire marocain avait historiquement dominé tout le Maghreb et que c'est la France qui avait fixé les frontières au profit de l'Algérie). Ses amis espèrent maintenant une mesure de grâce de la part du président Tebboune.

■ **Maroc** : La commande de 18 TGV Alstom, pour 781 millions d'euros entièrement financés par la France, a été confirmée par le Maroc le 28 mars. Les voitures à deux niveaux circuleront entre Tanger, Casablanca et Marrakech avec une vitesse de pointe de 300 km/h sur certains tronçons. Ils devront être livrés d'ici 2030 où le Maroc organisera la coupe du monde de football. Alstom fait travailler au Maroc 1 200 personnes dans deux usines. En revanche Alstom n'a pas été retenu pour une commande de 150 trains conventionnels où deux constructeurs seulement restent en ligne pour l'appel d'offres, le Coréen Hyundai et l'Espagnol CAF.

■ **Turquie** : Un journaliste suédois, accusé de « terrorisme » et d'avoir insulté le président Erdogan, a été arrêté le 27 mars à l'aéroport d'Istanbul. Il était venu couvrir les manifestations de plusieurs centaines de milliers de gens, faisant suite à l'arrestation du maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, le 19 mars. D'autres journalistes étrangers ont été expulsés. Des journalistes turcs ont été arrêtés puis libérés...

■ **Grande Bretagne** : La chancelière de l'Échiquier Rachel Reeves a annoncé, le 26 mars, 14 milliards de Livres de coupes budgétaires, y compris dans des programmes sociaux, pour tenir compte d'une croissance économique qui ne devrait pas dépasser 1 % en 2025 au lieu des 2 % encore espérés en début d'année.

■ **Sénégal** : Un audit du FMI sur les finances publiques sénégalaises a confirmé, le 26 mars, que l'ancien président Macky Sall avait laissé « 7 milliards de dollars de dettes cachées » entre 2019 et 2023, ce qui avait été révélé par la Cour des comptes du Sénégal le 12 février.

■ **Israël** : Malgré son inculpation par la Cour pénale internationale, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu est attendu en Hongrie du 2 au 6 avril.

■ **Disparition** : Le comédien Richard Chamberlain est mort le 29 mars à 90 ans.

Demeures insolites

par Fabrice de Chanceuil

Avec l'arrivée du printemps et l'annonce de températures plus clémentes, l'envie de partir à la découverte des richesses monumentales de notre beau pays de France ne va manquer de se manifester. Si vous êtes blasés par les cathédrales gothiques et les châteaux classiques, des demeures insolites pourraient retenir votre attention. Nées de l'imagination de propriétaires plus ou moins excentriques mais toujours visionnaires et le plus souvent fortunés, elles sont aussi le fruit du travail d'architectes et de décorateurs inspirés. Elles ont notamment fleuri à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, donnant dans certains cas leurs lettres de noblesse à l'Art nouveau de la Belle Époque et à l'Art déco des Années folles.

Sans vouloir être exhaustif, entamons notre parcours du Nord au Sud et d'Ouest en Est avec, comme seule boussole, la recherche du dépaysement.

Partons ainsi de la **Villa Cavrois** à Croix (Nord), ainsi nommée en raison de son instigateur Paul Cavrois, riche industriel du textile qui en confie la réalisation à l'architecte franco-belge Robert Mallet Stevens en 1929. C'est un exemple de l'architecture moderniste faisant appel aussi bien au béton armé qu'au marbre vert de Suède pour parvenir au résultat d'une élégante demeure aux formes géométriques et doté du plus grand confort possible pour l'époque.

Plus ancien et plus décalé, voici le **Château de Monte-Cristo** au Port-Marly (Yvelines) dû à l'imagination d'Alexandre Dumas Père qui n'en manquait pas et dont la construction revient, en 1847, à l'architecte Hippolyte Durand. Réalisée dans un style néo-renaissance, elle fera dire à Honoré de Balzac qu'il s'agit « *d'une des plus délicieuses folies qu'on ait faite (et que) c'est la plus royale bonbonnière qui existe* ».

Arrivés en Bretagne, il faut prendre la mer pour parvenir à Belle-Île où se trouve le **Fort Sarah Bernhardt** à Sauzon (Morbihan). Dans un ancien fortin militaire, la célèbre tragédienne s'est fait aménager, à partir de 1894, une demeure d'été avec un décor théâtral et même une ménagerie.

Elle aime aussi se rendre à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) chez son ami **Pierre Loti** qui, à partir de 1895, transforme sa maison natale, et l'immeuble attenant qu'il a acquis, en une incroyable demeure que les sages façades sur la rue ne laissent pas deviner. Une scénographie féerique fait ainsi succéder un salon Renaissance, une salle gothique, une chambre arabe, une salle chinoise et même une mosquée.

Les Pyrénées-Atlantiques réservent deux belles surprises. D'abord, le **château-observatoire d'Abbadia** à Hendaye. Commandé par Antoine d'Abbadie, il est l'œuvre, entre 1864 et 1879, d'Eugène Viollet-le-Duc et d'Edmond Duthoit dans un style néo-gothique où se mêlent influences orientalistes, africaines et chrétiennes, le tout surmonté par une tour d'observation astronomique.

À quelques pas de là, à Cambo-les-Bains, la **Villa Arnaga** est une maison basque construite, à la demande du dramaturge Edmond Rostand, par l'architecte Joseph-Albert Tournaire entre 1903 et 1906. Ici aussi s'entrecroisent des influences multiples, faisant de la propriété, selon son initiateur, un « *un poème de pierre et de verdure* ».

Quittant les rivages de l'Atlantique pour ceux de la Méditerranée, faisons une première escale à Agde (Hérault) où se trouve le **Château Laurens** imaginé, à partir de 1897, par un jeune hériter, Emmanuel Laurens, qui va en faire un temple de l'Art nouveau nimbé d'égyptomanie et d'orientalisme.

Plus à l'Est, on retrouve à Hyères (Var), l'architecte Mallet-Stevens, auteur, à compter de 1923, de la **Villa Noailles** au profit du vicomte Charles de Noailles, grand mécène de l'art moderne. Même forme géométrique et même confort pour cette somptueuse villa avec même une piscine intérieure.

Pour sa part, la **Villa Éphrussi** de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes) est un véritable palais de style Renaissance italienne construit, entre 1905 et 1912, par l'architecte Jacques-Marcel Auburtin pour la baronne Béatrice Éphrussi de Rothschild, grande amatrice d'art de la Belle Époque.

En remontant la vallée du Rhône, changement de décor avec la **Maison Mantin** à Moulins (Allier). Son propriétaire, Louis Mantin, a voulu qu'après sa mort, survenue en 1910, la maison, marquée par l'éclectisme, soit ouverte au public pour « *témoigner du mode de vie d'un bourgeois de la fin du XIX^e siècle* ».

Enfin, le voyage s'arrête au **Château de Ripaille** à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie). Ancien manoir du XIII^e siècle, son aspect actuel doit tout à Frédéric Engel-Gros, industriel du textile originaire d'Alsace, qui en a fait une habitation oscillant entre Renaissance et Art nouveau.

Toutes ces demeures, le plus souvent entourées de jardins tout aussi pittoresques, sont ouvertes au public avec seulement un peu de patience pour la Maison de Pierre Loti qui rouvrira ses portes en juin prochain.

Alors, sortez des sentiers battus et bonne visite.. ■